



BIBLIOTHÈQUE *du* PARLEMENT

LIBRARY *of* PARLIAMENT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2010

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction	1
Rapport des vérificateurs au Bibliothécaire parlementaire	2
État des résultats	3
État de la situation financière	4
État de l'avoir du Canada	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Bibliothèque. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport annuel* de la Bibliothèque du Parlement concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute la Bibliothèque.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l.



William R. Young
Bibliothécaire parlementaire
Ottawa (Ontario)
le 18 juin 2010



Sue Stimpson
Dirigeante principale des finances
Ottawa (Ontario)
le 18 juin 2010



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

Rapport des vérificateurs au Bibliothécaire parlementaire

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Bibliothèque du Parlement au 31 mars 2010 et les états des résultats d'exploitation, l'équité du Canada ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et pour les départements et les agences gouvernementales comme stipulé dans les conventions comptables du Conseil du Trésor. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque du Parlement. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et de l'équité du Canada de la Bibliothèque du Parlement au 31 mars 2010 ainsi que des coûts nets de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Bibliothèque du Parlement et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l. / SENC.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
July 15, 2010

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2010					2009
	Gestion des ressources d'information	Information recherche et analyse	Diffusion de l'information au public	Gouvernance et services administratifs	Total	Total
Charges						
Salaires et avantages sociaux	5 733 155	19 533 990	3 779 635	5 743 470	34 790 250	34 534 915
Installations	2 895 231	3 409 550	613 774	960 911	7 879 466	8 257 006
Services professionnels et spéciaux	292 817	427 677	543 994	1 615 010	2 879 498	3 670 374
Fournitures, équipement et approvisionnements	2 141 539	51 177	43 933	194 244	2 430 893	2 693 332
Communications, déplacements et réinstallations	53 307	186 049	179 935	267 975	687 266	691 112
Amortissement des immobilisations corporelles	133 563	322 961	50 227	83 385	590 136	623 534
Coût des marchandises vendues			417 865		417 865	448 247
Réparations et entretien	555	26 801	2 548	362 382	392 286	330 358
Locations	188 676		1 878	118 498	309 052	282 018
Information	662	47 668	161 894	50 214	260 438	483 557
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	22 133	39 542	11 688	16 661	90 024	142 799
Total des charges	11 461 638	24 045 415	5 807 371	9 412 750	50 727 174	52 157 252
Revenus						
Ventes de biens et produits d'information - Entités externes			779 582		779 582	849 759
Ventes de biens et produits d'information - Autres ministères			48 783		48 783	42 763
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles				1 903	1 903	340
Total des revenus			828 365	1 903	830 268	892 862
Coût de fonctionnement net	11 461 638	24 045 415	4 979 006	9 410 847	49 896 906	51 264 390

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 mars
(en dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Actif		
Actif financier		
Débiteurs et avances (note 4)	<u>191 666</u>	<u>1 041 684</u>
Actif non financier		
Charges payées d'avance		4 485
Stocks destinés à la revente	379 089	377 107
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>2 258 512</u>	<u>2 302 837</u>
Total de l'actif non-financier	<u>2 637 601</u>	<u>2 684 429</u>
TOTAL	<u><u>2 829 267</u></u>	<u><u>3 726 113</u></u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 633 651	3 086 357
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 761 201	1 631 940
Indemnités de départ (note 6(b))	<u>5 676 940</u>	<u>6 138 604</u>
Total du passif	<u>9 071 792</u>	10 856 901
Avoir du Canada	<u>(6 242 525)</u>	<u>(7 130 788)</u>
TOTAL	<u><u>2 829 267</u></u>	<u><u>3 726 113</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada

au 31 mars
(en dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Avoir du Canada, début de l'exercice	(7 130 788)	(4 896 469)
Coût de fonctionnement net	(49 896 906)	(51 264 390)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	40 200 807	39 369 473
Revenus non disponibles pour dépenser	(17 264)	(32 228)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	305 184	(538 330)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 903)	(340)
Transfert d'actifs des TPSGC	234 742	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	10 063 603	10 231 496
	<hr/>	<hr/>
Avoir du Canada, fin de l'exercice	<u><u>(6 242 525)</u></u>	<u><u>(7 130 788)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Activités de fonctionnement		
<i>Coût de fonctionnement net</i>	49 896 906	51 264 390
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	(590 136)	(623 534)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	(10 063 603)	(10 231 496)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	1 903	340
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(90 024)	(142 799)
<i>Variations de l'état de la situation financière</i>		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(850 018)	465 381
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(4 485)	3 845
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	1 982	(80 090)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	1 452 706	(957 857)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(129 261)	(240 847)
Diminution (augmentation) des indemnités de départ	461 664	(1 267 713)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>40 087 634</u>	<u>38 189 620</u>
 Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	401 093	609 295
Total des activités d'investissement en immobilisations	<u>401 093</u>	<u>609 295</u>
 Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>40 488 727</u>	<u>38 798 915</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

1. Mandat et objectifs

Les présents états financiers renferment l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par la Bibliothèque du Parlement.

La Bibliothèque du Parlement a été créée en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La Bibliothèque du Parlement a pour fonction d'offrir au Parlement en temps opportun des services complets et fiables d'information, de documentation, de recherche et d'analyse, ainsi que des collections riches et pertinentes pour appuyer les fonctions de législation et de représentation; et, de fournir de l'information au public sur le Parlement du Canada.

Les activités de la Bibliothèque du Parlement peuvent être sommairement décrites comme suit :

Information, recherche et analyse - Offrir aux parlementaires des services d'information, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de membres du Sénat ou de la Chambre des communes, de comités et d'associations parlementaires ou de représentant d'une région ou d'une circonscription. L'information est également mise à la disposition des clients autorisés.

Gestion des ressources d'information - Concevoir, enrichir, maintenir et promouvoir un recueil varié de sources de connaissances, afin d'aider les parlementaires et ceux qui les secondent dans leur travail en leur fournissant les renseignements qu'ils ont besoin.

Diffusion de l'information au public - Seconder les parlementaires dans leurs efforts pour rendre le Parlement accessible au public. Offrir au public de l'information au sujet du Parlement.

Gouvernance et services administratifs - Les activités et les ressources qui permettent aux gestionnaires et aux employés de livrer les activités et programmes pour et au sujet du Parlement.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires – La Bibliothèque du Parlement est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Bibliothèque ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Bibliothèque du Parlement fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Bibliothèque est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Bibliothèque sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par la Bibliothèque. Il découle des écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus déjà encaissés mais non gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.

(e) Charges - Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Bibliothèque du Parlement au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Bibliothèque découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Bibliothèque n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Opérations en devises – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars.

(j) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 2 500\$ ou plus sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La Bibliothèque n'inscrit pas à l'actif les oeuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel	5 - 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans

(k) Collections - Les collections de livres et de matériel de référence de la Bibliothèque du Parlement sont imputées aux charges dans l'année d'acquisition. Durant l'exercice, la Bibliothèque a encouru 2 078 845\$ en dépenses pour la collection (2 313 818\$ en 2009).

(l) Incertitude relative à la mesure – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

3. Crédits parlementaires

La Bibliothèque du Parlement reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Bibliothèque diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net	49 896 906	51 264 390
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(590 136)	(623 534)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(10 063 603)	(10 231 496)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(129 261)	(240 847)
Diminution (augmentation) des indemnités de départ	461 664	(1 267 713)
Revenus non disponibles pour dépenser	17 264	32 228
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	1 982	(80 090)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	1 903	340
Perte sur la radiation des immobilisations corporelles	(90 024)	(142 799)
Autres ajustements	297 504	45 854
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	401 093	609 295
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(4 485)	3 845
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>40 200 807</u>	<u>39 369 473</u>

(b) Crédits fournis et utilisés

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en dollars)	
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	36 133 000	36 910 819
Montants législatifs	4 877 430	4 362 732
Moins :		
Crédits annulés : Fonctionnement	(809 623)	(1 904 078)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>40 200 807</u>	<u>39 369 473</u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

3. Crédits parlementaires (suite)

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement	40 488 727	38 798 915
Revenus non disponibles pour dépenser	<u>17 264</u>	<u>32 228</u>
	<u>40 505 991</u>	<u>38 831 143</u>
Variations de la situation nette du Trésor		
Diminution (augmentation) des débiteurs et avances	850 018	(465 381)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(1 452 706)	957 857
Autres ajustements	<u>297 504</u>	<u>45 854</u>
	<u>(305 184)</u>	<u>538 330</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>40 200 807</u>	<u>39 369 473</u>

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et avances :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en dollars)	
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	41 536	894 755
Débiteurs de l'extérieur	147 780	142 129
Avances	<u>2 350</u>	<u>4 800</u>
Total	<u>191 666</u>	<u>1 041 684</u>

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

5. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisition	Aliénation et radiation	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiation	Solde de fermeture		
Matériel et outillage	302 872	126 692	9 295	420 269	166 426	64 052	9 295	221 183	199 086	136 446
Autre matériel	1 792 633	250 418	251 565	1 791 486	653 954	149 766	161 541	642 179	1 149 307	1 138 679
Matériel informatique	1 350 445	184 910	529 195	1 006 160	814 487	215 320	529 195	500 612	505 548	535 958
Logiciels	845 151	107 349	-	952 500	353 397	194 532	-	547 929	404 571	491 754
Total	4 291 101	669 369	790 055	4 170 415	1 988 264	623 670	700 031	1 911 903	2 258 512	2 302 837

Les acquisitions pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 incluent 268 276\$ en actifs qui ont été transférés de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC). Un amortissement cumulé de 33 534\$ a été comptabilisé sur ces actifs. La valeur nette du transfert de TPSGC s'élève à 234 742\$. La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'élève à 590 136\$ (2009 - 623 534\$).

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite : Les employés de la Bibliothèque du Parlement participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Bibliothèque versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2009-2010, le total des charges s'élève à 3 521 504\$ (3 149 892\$ en 2008-2009), soit environ 1,9 (2,0 en 2008-2009) fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Bibliothèque relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ pour employés : La Bibliothèque du Parlement verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	6 138 604	4 870 891
Charge pour l'exercice	27 277	1 820 981
Prestations versées pendant l'exercice	(488 941)	(553 268)
	<u>5 676 940</u>	<u>6 138 604</u>
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice		

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Bibliothèque du Parlement est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Bibliothèque conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la Bibliothèque reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a) ci bas.

(a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, la Bibliothèque reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de la Bibliothèque :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en dollars)	
Installations	7 879 466	8 257 006
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	<u>2 184 137</u>	<u>1 974 490</u>
Total	<u>10 063 603</u>	<u>10 231 496</u>

Le Gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts par Travaux publics et services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Bibliothèque. De plus, les coûts de services fournis par le Sénat et la Chambre des Communes incluant l'entretien, identification et sécurité, transport et messagerie ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Bibliothèque.

(b) Soldes des comptes créditeurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

Les soldes suivants avec des apparentés sont inclus aux créditeurs et charges à payer à l'État de la situation financière :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	(en dollars)	
Créditeurs - Autres ministères et organismes	700 389	483 256